



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

La où la défense n'a plus la parole

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE PRESTATION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Article 1. Présentation

AVOCATS SANS FRONTIERES FRANCE (ASF France) est une association loi 1901 de solidarité internationale déclarée au journal officiel du 23/05/1998 (n° de déclaration à la préfecture de Haute Garonne : W313008199) dont le siège social est établi 13 rue des Fleurs 31000 TOULOUSE (France). Son numéro de SIRET : 420 273 203 00018. ASF France, outre ses activités de solidarité internationale, dispense, en tant qu'organisme de formation enregistré sous le numéro d'activité 73 31 05506 31 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat), des formations basées sur le Droit Pénal International et la Formation de Formateurs, réalisées dans des locaux mis à disposition par nos partenaires. ASF France dispense des formations inter-organismes (ouvertes aux inscriptions individuelles), intra-organisme (commandées sur catalogue) et à la carte (commandées hors catalogue).

Article 2. Objet et champ d'application

Toute inscription individuelle à ou toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'apprenant(e) ou le commanditaire et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document.

Article 3. Formation

Formations inter-organismes

ASF France se réserve le droit d'appliquer des modifications jugées utiles à ses programmes et prestations ainsi qu'à la programmation de ses sessions de formation.

Les formations se déroulent en général avec un minimum de 6 personnes participantes et un maximum de 20 personnes participantes.

Dans le cas où une session n'atteindrait pas le minimum requis, ASF France se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session à une date ultérieure.

En cas de report par ASF France, l'apprenant peut choisir entre reporter son inscription sur la nouvelle date ou demander le remboursement des frais de formations.

En cas d'annulation par ASF France, l'apprenant pourra demander le remboursement des frais de formations.

Formations intra-organismes et à la carte

En cas d'indisponibilité fortuite du formateur, ASF France proposera au commanditaire une nouvelle date. Si aucune date ne convient, alors ASF France se réserve le droit d'annuler la formation.



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

La où la défense n'a plus la parole

Article 4. Modalités d'inscriptions aux formations inter-organismes

Les demandes d'inscriptions à une formation ou plusieurs formations peuvent s'effectuer :

- soit en complétant un bulletin en ligne
- soit en envoyant un bulletin d'inscription dûment complété à formations@avocatssansfrontieres-france.org ou à l'adresse postale : ASF France, 13 rue des Fleurs, 31000 Toulouse.

ASF France se réserve le droit de refuser une demande d'inscription ne répondant pas aux prérequis des formations ni aux publics visés. Le client sera informé de ce refus.

Après validation de votre préinscription, l'apprenant recevra un courriel indiquant les modalités de paiements.

L'inscription deviendra définitive à réception du paiement intégral. Toutes les informations doivent au plus tard être validées 7 jours ouvrables avant le début de la formation ou, si la personne requiert un visa pour se rendre en France, 60 jours calendaires avant le début de la formation.

Article 5. Documents contractuels

ASF France fait parvenir à l'apprenant, en double exemplaire, un contrat de formation professionnelle, établi selon les textes en vigueur et tel que prévu par la loi. L'apprenant s'engage à retourner dans les plus brefs délais à ASF France un exemplaire signé et, le cas échéant, portant son caché commercial.

A l'issue de la formation et sous réserve de la participation à toutes les séances et au moins à la moitié des heures de formation, une attestation de présence est adressée à l'apprenant.

Article 6. Frais de formations et modalités de paiement

Tous nos prix sont exprimés en euros et nets de taxes. Une facture est établie à l'issue de la formation.

Les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge de l'apprenant.

Toute formation commencée est due en entier.

Pour toute demande de prise en charge des frais de formation auprès d'un organisme de financement, par exemple un organisme de compétences (OPCO), les documents nécessaires pour le remboursement des frais de formation peuvent être obtenus sur simple demande à ASF France.

Aucun règlement direct d'un organisme de financement ne sera accepté par ASF France. L'apprenant(e) ou le commanditaire doit donc faire l'avance des frais de formation et suivre directement le dossier de demande de prise en charge.

Le règlement peut se faire par chèque à l'ordre d'ASF France, par virement bancaire ou via PayPal. Pour tout paiement électronique, il est nécessaire d'inclure la référence communiquée après la validation de la préinscription à la formation.

Formations inter-organismes

Les tarifs appliqués aux formations d'ASF France sont différenciés selon les critères suivants :

- L'apprenant est adhérent ou non adhérent de l'association Avocats Sans Frontières France
- L'apprenant est en activité ou étudiant ou en recherche d'activité



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

La où la défense n'a plus la parole

L'apprenant(e) doit s'acquitter des frais de formation après validation de sa préinscription par les équipes d'ASF France et au plus tard avant de début de la formation.

Les déplacements, hébergements, restauration et autres dépenses doivent être pris en charge par l'apprenant.

Formations intra-organismes ou à la carte

Le tarif de référence est de 150€ par heure de formation. ASF France se réserve le droit d'ajuster le tarif en fonction du budget du commanditaire. ASF France fait parvenir un devis au commanditaire, qu'il doit valider pour finaliser sa commande.

Le commanditaire doit s'acquitter des frais de formation après l'animation de celle-ci par ASF France.

Article 7. Conditions d'annulation

ASF France se réserve le droit d'annuler une formation jusqu'à 15 jours ouvrables avant sa date de début, en cas d'insuffisance d'inscriptions ou d'indisponibilité fortuite du formateur, tel que mentionné dans l'article 3. Toute annulation par l'apprenant(e) ou le commanditaire doit être communiquée par écrit.

Formation inter-organisme

Conformément aux dispositions prévues par le code de la consommation (art. L221-18), l'apprenant(e) dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date de signature du contrat d'inscription.

Sans préjudice des dispositions relatives au délai de rétractation, pour toute annulation, hors cas de force majeure, intervenant moins de 15 jours ouvrables avant le début de la formation, le montant intégral de la formation restera dû à ASF France.

Pour toute annulation pour cas de force majeure intervenant moins de 15 jours ouvrables avant le début de la formation, le montant de la formation sera restitué à l'apprenant(e). Sont considérés comme cas de force majeure (sans que cette liste soit exhaustive et outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français) : la maladie, le décès, l'accident, les désastres naturels, les incendies, les annulations de vols, les guerres, les événements politiques.

Formation intra-organisme ou à la carte

En cas de report d'une formation par le commanditaire, celui-ci proposera à ASF France une nouvelle date. Si aucune date ne convient, alors ASF France se réserve le droit de facturer les frais liés à la préparation de la formation.

Article 8. Traitement des données à caractère personnel - RGPD

Dans le cadre de ses prestations, ASF France procède au traitement des données personnelles intéressant l'apprenant(e) ainsi que les personnes participantes aux formations. En application des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, ASF France



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

La où la défense n'a plus la parole

s'engage à collecter et traiter les données recueillies conformément aux finalités de traitement listées au présent article.

Ainsi, ASF France traitera les données personnelles collectées dans le cadre de l'exécution des présentes CGV. ASF France peut également utiliser les données personnelles recueillies, afin de proposer aux participants et participantes qui y consentent des services analogues à ceux objets des présentes CGV.

Par ailleurs, l'apprenant(e) ou le commanditaire est informé que, dans certains cas, les données collectées pourront être transmises à des personnes tierces auxquelles il serait nécessaire de les transmettre en exécution des prestations convenues, notamment aux organismes de financement afin de permettre la prise en charge des formations objets des présentes.

Dans ce cadre, ASF France s'engage à préserver leur sécurité et intégrité et plus généralement à agir dans le cadre des exigences réglementaires auxquelles il est soumis. L'apprenant(e) ou le commanditaire est informé qu'il a le droit de demander au responsable de traitement l'accès aux données à caractère personnel, leurs catégories et leurs destinataires, la durée de leur conservation ou, à défaut, les critères utilisés pour déterminer cette durée, leur rectification, leur effacement et leur portabilité, ainsi que le droit de demander une limitation du traitement des données à caractère personnel, sur simple demande envoyée à l'adresse électronique suivante : formations@avocatssansfrontieres-france.org.

L'identité et les coordonnées du responsable du traitement au sein d'ASF France sont les suivantes : Avocats Sans Frontières France, 13 rue des Fleurs, 31000 Toulouse. formations@avocatssansfrontieres-france.org. Tél. +33 5 34 31 17 83

L'apprenant(e) ou le commanditaire a le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Article 9. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie, qu'ils soient économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par ASF France. ASF France s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par l'apprenant(e) ou le commanditaire.

Article 10. Propriété intellectuelle

ASF France est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose aux apprenant(e)s.

A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, etc.), utilisés par ASF France pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive d'ASF France.

A ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée par ASF France.



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

La où la défense n'a plus la parole

En particulier, l'apprenant(e) ou le commanditaire s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession de communication des contenus non autorisée.

Article 11. Renonciation

Le fait pour ASF France de ne pas se prévaloir à un moment donné d'une des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Article 12. Réclamations

Toute réclamation doit être adressée par courriel à formations@avocatssansfrontieres-france.org ou par courrier postal suivi à ASF France – service formations, 13 rue des Fleurs 31000 TOULOUSE. Un accusé de réception sera immédiatement envoyé au réclamant puis une réponse lui sera apportée dans les plus brefs délais.

Article 13. Loi applicable

Les Conditions Générales et tous les rapports entre ASF France et ses apprenant(s) et ses commanditaires relèvent de la loi française.

Article 14. Attribution de compétence

En cas de litige survenant entre l'apprenant(e) ou le commanditaire et ASF France à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce de Toulouse.

Fin.

Créées le 14/04/2022 et mises à jour le 03/07/2023